



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS  
DE HAUTE SAONE**

Association loi 1901  
Siège social : 33, rue de la Banque  
70000 VESOUL

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCAS DE HAUTE SAONE

Association loi 1901  
Siège social : 33, rue de la Banque  
70000 VESOUL

Exercice clos le 31 décembre 2019

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association départementale des Francas de Haute Saône relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 16 mars 2020

audit france

*Commissaire aux comptes*

représenté par Hervé Willi  
Commissaire aux comptes

**BILAN**

ACTIF	31.12.2019			31.12.2018	PASSIF	31.12.2019	31.12.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Logiciels informatiques	115 670	95 661	20 009	33 904	Fonds propres	1 037 363	1 020 286
Terrains					Résultat de l'exercice	-108 434	17 077
Constructions	284 122	57 812	226 311	233 577			
Matériels d'activités	8 214	8 214		103	Subventions d'équipement nettes		
Autres immobilisations corporelles	163 746	135 373	28 372	24 512	Total	<b>928 929</b>	<b>1 037 363</b>
Immobilisations en cours					<b>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>		
Prêts Francas					Fonds reportés et dédiés	1 600	1 600
Autres prêts et titres immobilisés	194 235	131 993	62 242	97 446	Provisions pour risques	10 000	
Dépôts et cautionnements	405		405	405	Provisions pour charges	1 387 054	1 528 085
Total	<b>766 393</b>	<b>429 054</b>	<b>337 339</b>	<b>389 946</b>	Total	<b>1 398 654</b>	<b>1 529 685</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks					Emprunts Francas		
Avances et acomptes versés	565		565		Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit	56 252	84 537
Usagers	395 973	176 922	219 051	290 876			
Subventions à recevoir	1 295 189	1 776	1 293 413	1 293 014	Avances et acomptes reçus		
Comptes courants Francas	13 044		13 044	22 862	Fournisseurs	309 509	226 159
Autres créances	312 955		312 955	328 428	Dettes fiscales et sociales	523 732	674 161
Valeurs mobilières de placement	400 658		400 658	99 698	Comptes courants Francas	62 946	40 620
Disponibilités	696 475		696 475	1 167 040	Autres dettes		
Charges constatées d'avance	6 523		6 523	659	Produits constatés d'avance		
Total	<b>3 121 381</b>	<b>178 698</b>	<b>2 942 683</b>	<b>3 202 578</b>	Total	<b>952 439</b>	<b>1 025 476</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 887 773</b>	<b>607 751</b>	<b>3 280 022</b>	<b>3 592 524</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 280 022</b>	<b>3 592 524</b>

COMPTE DE RESULTAT	2019	2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	576	819
Ventes de marchandises		
Prestations de service	2 228 709	2 383 190
Subventions d'exploitation	3 926 483	5 030 797
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Produits divers	51 090	59 626
Reprises sur dépréciations et provisions	250 154	114 006
Utilisations des fonds dédiés		
Quote-part subvention invest. virée au résultat		
Total	<b>6 457 011</b>	<b>7 588 439</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat d'autres approvisionnements	60 973	80 411
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 421 842	1 506 237
Aides financières		
Impôts et taxes	285 998	218 965
Salaires	3 445 600	4 130 323
Charges sociales	1 078 033	1 444 401
Autres charges de gestion courante	103 878	75 647
Dotations aux amortissements et dépréciations	37 722	38 445
Dotations aux provisions	138 867	140 989
Reports en fonds dédiés		
Total	<b>6 572 912</b>	<b>7 635 418</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>-115 901</b>	<b>-46 980</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Intérêts	961	1 059
Produits nets sur cession de VMP		
Reprises sur dépréciations et provisions	8 796	7 850
Total	<b>9 757</b>	<b>8 910</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts	214	298
Charges nettes sur cession de VMP		
Dotations aux dépréciations et provisions	18 307	18 919
Total	<b>18 521</b>	<b>19 217</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (II)</b>	<b>-8 764</b>	<b>-10 307</b>
<b>RESULTAT COURANT (I + II)</b>	<b>-124 666</b>	<b>-57 287</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
sur opérations de gestion	46 248	96 240
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions	10 386	
Total	<b>56 634</b>	<b>96 240</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
sur opérations de gestion	30 402	11 490
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions	10 000	10 386
Total	<b>40 402</b>	<b>21 876</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)</b>	<b>16 232</b>	<b>74 364</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)</b>	<b>-108 434</b>	<b>17 077</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Bénévolat	79 213	50 000
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens		
Personnel bénévole	79 213	50 000

## ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui dégage un déficit de 108 433.85 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social de l'association : *Animation et gestion des accueils de loisirs*

### I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Réduction du nombre de salarié en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

Désengagement du conseil départemental.

Dans le cadre des comparaisons menées avec l'exercice précédent, il est judicieux d'intégrer la fin des NAP et la fin de notre présence sur la communauté de communes de la Haute Comté

### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations. Ce nouveau règlement est appliqué par anticipation sur cet exercice. Il sera obligatoire dès le prochain exercice, en remplacement du CRC 99-01

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

#### 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

##### a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	115 670,37			115 670,37
Constructions et agencements	274 804,00			274 804,00
Matériel d'activités	8 214,01			8 214,01
Agencements & aménagements divers	9 318,46			9 318,46
Matériel de transport	3 500,00			3 500,00
Matériel informatique	112 432,51	20 318,52		132 751,03
Mobilier de bureau	27 494,83			27 494,83
<b>Total</b>	<b>551 434,18</b>	<b>20 318,52</b>		<b>571 752,70</b>

##### b) Acquisitions et désinvestissements

Divers ordinateurs pour les accueils de loisirs pour 4 730.52€

Photocopieur : 15 588 €

##### c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	81 766,54	13 894,87		95 661,41
Constructions et agencement	5%	50 545,49	7 266,42		57 811,91
Matériel d'activités	33% à 20%	8 110,96	103,05		8 214,01
Matériel de transport	25%	3 500,00			3 500,00
Matériel informatique	33%	88 978,89	15 721,66		104 700,55
Mobilier de bureau	20%	26 436,81	736,11		27 172,92
<b>Total</b>		<b>259 338,69</b>	<b>37 722,11</b>		<b>297 060,80</b>

## 2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Prêts Effort construction (a)	194 235		194 235
Dépôts et cautionnements b)	405		

(a) : Dépréciés à hauteur de 131 922.75 € pour prendre en compte l'érosion monétaire (prêts N remboursables en N+20 ans)

(b) : Caution versée lors de signature du bail de location d'un bureau sur la Ville de Belfort

## 3. Stocks

Les stocks de fournitures éducatives ont été sortis sur 2019 après avoir été dépréciés sur 2018 (valeur = 1 884.63€)

Stock initial	Augmentation	Diminution	Stock final
1 884.63		1 884.63	0

## 4. Avances et acomptes versés

Avances et acomptes 565.00

## 5. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	166 231.70		166 231.70
Usagers douteux	229 741.42	176 921.63	52 819.79
Usagers non encore facturés			
<b>Total</b>	<b>395 973.12</b>	<b>176 921.63</b>	<b>219 051.49</b>

## 6. Subventions à recevoir

Subvention Arc les Gray	42 360.93
Subvention CCAS Lure	25 380,00
Subvention Colombier	12 733,90
Subvention CC Haut val de Saône	67 351.54
Subvention Syndicat des 5 communes	31 711.50
Subvention CC 1 000 Etangs	27 434.80
Subvention CC Pays d'Héricourt	62 618.21
Subvention CC Pays de Lure	270 715,58
Subvention CC Pays de Luxeuil	208 292,22
Subvention CC Pays de Villersexel	90 912.75
Subvention CC Rahin et Chérimont	329 143.40
Subvention Châtenois	15 590.00
Subvention Danjoutin	97 447.82
Subvention Méziré	10 686.00
Subvention Trévenans	2 810.00
	<b>1 295 188,65</b>

## 7. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
451 100	UR Bourgogne Franche Comté	13 043.73

## 8. Autres créances

Diverses créances sur personnels	239.97
Créances sociales et fiscales	102 961.38
ATL CAF	3 498.06
DGFIP : Taxe sur salaires	33 522.61
FONJEP	17 766.00
CAF Prestations	144 406.43
Autres créances	10 560.20
	<b>312 954.65</b>

## 9. Valeurs mobilières de placement

Livret A	81 635.57
Compte sur livret	319 022.75
	<b>400 658.32</b>

## 10. Disponibilités

Banques sièges	657 146.34
Banques autres comptes	23 317.86
Caisses (dont virement interne en attente)	16 010.41
	<b>696 474.61</b>

## IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

### 1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

### 2. Subventions d'investissement

Néant

### 3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
<b>Provisions pour risques</b>		<b>10 000,00</b>		<b>10 000,00</b>
Engagement de retraite du personnel (1)	1 437 057,85		146 528,46	1 290 529,39
Provision pour mises aux normes/rééquipement				
Provision pour charges diverses	91 027,00	96 525,00	91 027,00	96 525,00
<b>Provisions pour charges</b>	<b>1 528 084,85</b>	<b>96 525,00</b>	<b>237 555,46</b>	<b>1 387 054,39</b>
Immobilisations financières	122 482,15	18 307,00	8 796,40	131 992,75
Stocks	1 884,63		1 884,63	
Usagers	136 355,88	40 565,75		176 921,63
Créances diverses	21 099,52	1 776,00	21 099,52	1 776,00
<b>Dépréciations</b>	<b>281 822,18</b>	<b>60 648,75</b>	<b>31 780,55</b>	<b>310 690,38</b>
<b>Total</b>	<b>1 809 907,03</b>	<b>157 173,75</b>	<b>269 336,01</b>	<b>1 697 744,77</b>
Dotations / reprises d'exploitation		138 866,75	250 153,61	
Dotations / reprises financières		18 307,00	8 796,40	
Dotations / reprises exceptionnelles		10 000,00	10 386,00	
<b>Total</b>		<b>167 173,75</b>	<b>269 336,01</b>	

(\*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 246 351,86

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence jusqu'à 10 ans d'ancienneté et 1/3 au-delà pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

### 4. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Fonds dédiés Handicap	1 600,00			1 600,00

### 5. Emprunts et dettes assimilées

	Début	Remboursement	Fin	- d'1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires (08/12/2016)	84 251.79	27 999.77	56 252.02	28 083.88	56 167.91	28 168.14

### 6. Avances et acomptes reçus

Néant

### 7. Fournisseurs

Fournisseurs	214 316.37
Fournisseurs, factures non parvenues	95 192.16
	<b>309 508.53</b>

## 8. Dettes fiscales et sociales

Rémunérations dues	640.33
Saisies sur salaires	142.94
CE	2 913.90
Congés payés	216 110.00
Provision heures supplémentaires	5 276.00
Provision intermittence	5 043.64
URSSAF	122 579.00
MEDERIC	29 164.94
Mutuelle	21 533.40
AG2R prévoyance	2 099.63
Charges sociales sur congés payés	88 040.00
Charges sociales sur heures supplémentaires	2 261.00
Charges sociales sur intermittence	2 471.39
PAS	930.59
Taxe Uniformation	24 525.67
<b>Total</b>	<b>523 732.43</b>

## 9. Comptes courants Francas

N° structure	Nom	Montant
451 000	Fédération Nationale	62 946.10

## 10. Autres dettes

Néant

## 11. Produits constatés d'avance

Néant

## V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Prestations de service

Nombre de Journées Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Alsh gérés par l'AD	146 015	186 131
Centres de vacances gérés par l'AD		
<b>Sous Total</b>	<b>146 015</b>	<b>196 574</b>
Réalisé par les organisations affiliées	623	757
<b>Total</b>	<b>146 638</b>	<b>198 650</b>

Type de Prestations	Exercice clos	Exercice précédent
Recettes CLSH Familles	1 706 850.04	1 759 320.79
Recettes CLSH CAF	481 354.75	610 220.03
MAD de personnels	39 500.91	771.00
Divers	1 003.20	9 368.04
<b>Total Prestations</b>	<b>2 228 708.90</b>	<b>2 383 189.86</b>

### 2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Ministères	31 875.50	50 572.00
Conseil Départemental	79 052.45	122 588.46
Communes/Communautés de communes	3 728 814.25	4 702 221.21
Aides à l'emploi (ASP, )	76 590.56	152 040.34
Autres subventions	10 150.00	3 375.00
<b>Total</b>	<b>3 926 482.76</b>	<b>5 030 797.31</b>

### 3. Produits exceptionnels

Produits sur exercices antérieurs (régularisations PSO CAF et subv essentiellement)	46 210.95
Produits sur opérations de gestion	36.89
Reprise sur provision exceptionnelle	10 386.00
	<u>56 633.84</u>

### 4. Charges exceptionnelles

Charges sur exercices antérieurs	28 286.32
Charges sur opérations de gestion	2 115.75
Provisions exceptionnelles	10 000.00
	<u>40 402.07</u>

## VI - AUTRES INFORMATIONS

### 1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	4	4	5	5
Employés	266	110	228	145
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)	12	8	15	11
<b>Total</b>	<b>282</b>	<b>122</b>	<b>258</b>	<b>161</b>

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Equivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

### 2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

### 3. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

#### a) Bénévolat et Mise à disposition de personnels

Spectacle Art scène Lupéen	9 305,10
Push Car	4 371,10
Droit de l'enfant	2 686,80
Evénement centre de loisirs	60 144,00
Organisation camps	<u>2 706,15</u>
<b>Total</b>	<b>79 213,15</b>

Inscrit dans au pied du compte de résultat, le bénévolat a été évalué selon les préconisations de l'article 431-10 du règlement « Pratiques de valorisation de l'apport en travail » et « Les pratiques de valorisation du bénévolat et d'enregistrement dans les comptes ». L'unité retenue a été l'heure de bénévolat, valorisé au coût du travail horaire des personnes engagées pour ces actions. Une enquête au sein de l'association a été réalisée pour identifier la quantité d'heure de bénévolat.

#### b) Mise à disposition de locaux et autres services

L'association bénéficie de locaux, de mobilier et d'installations (souvent dans des écoles, des salles polyvalents) mis à disposition dont notamment par les communes de Lure, Saint Sauveur, Froideconche, Roye, CCP Héricourt, Luxeuil, Jussey, Jasney, Arc les Gray, pour exercer son activité.

### 5. Engagements hors bilan

Néant

### 6. Produits internes : « Produits liés à des entités Francas »

Le total des produits d'exploitation facturés à des Entités Francas de la Région au cours de l'exercice s'est élevé à 927,41 €

Dont produits de la formation habilitée 0 €

Dont produits de la formation professionnelle 0 €

Dont autres produits facturés aux Ads 0 €

Dont autres produits facturés à l'UR 927,41 €